## **COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice: 19 Présents: 13 Votants: 18

**OBJET**:

Election des membres composant la commission de délégation de service public

N° 32/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 06 juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

Présents: Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIE Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration: Monsieur VINCENT Alain à Madame RUSSEL Delphine, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur JOLN Philippe, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel

Absent(s): Madame CHUI TI SING Liliane

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5

VU la délibération n° 31/2022 en date du 06 juillet 2022, fixant les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Le Maire expose que la commission de délégation de service public est composée du Maire de la commune, ou son représentant, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Lesdits membres de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle et au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste se présente au vote :

Membres titulaires	Membres suppléants
Bénédicte FOUASSE	Alain SABRIE
Philippe JOLY	Liliane CHUI TI SING
Paul OLIVIERI	Jean-Michel CODOGNO

Le conseil procède à l'élection à main levée :

Nombre de votants : 18 Nombre de voix : 18

La liste présentée obtient l'unanimité des suffrages

Sont donc élus à la commission de délégation de service public présidée par le Maire de la commune ou son représentant :

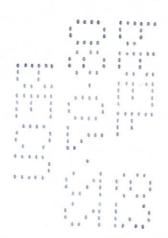
Membres titulaires	Membres suppléants
Bénédicte FOUASSE	Alain SABRIE
Philippe JOLY	Liliane CHUI TI SING
Paul OLIVIERI	Jean-Michel CODOGNO

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville, Les jour, mois et an susdits

Le Maire, Nicolas GERARDIN





Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : -8 JUIL. 2022 de la publication, le -8 JUIL. 2022